



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



ACTIVITÉ 6.2

CAHIER DES CHARGES

ÉVALUATION EXTERNE DE LA QUALITÉ DU PROJET SALEEM À L'ANNÉE 2

Maître d'ouvrage : Agence universitaire de la Francophonie (AUF)



Sommaire

Avant-propos

Clauses du cahier des charges

Article 1 : Objet du Cahier des Charges (CC)

Article 2 : Mode de passation

Article 3 : Critère de sélection des propositions

Article 4 : Réception et sélection des propositions

Article 5 : Livrables attendus

Article 6 : Mode de sélection et négociation du contrat

Article 7 : Obligations du prestataire

Article 8 : Conditions de règlement

Article 9 : Conflit d'intérêt

Article 10 : Confidentialité

Article 11 : Litiges et contentieux

Avant-propos

Projet SALEEM

Le projet « Structuration et accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant au Maghreb – SALEEM » est mis en œuvre d'octobre 2017 à octobre 2020 par un consortium de 14 partenaires du Maroc, de Tunisie, de Belgique, de France et de Roumanie.

Co-financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne sur une durée de 3 ans, il a pour but de favoriser l'entrepreneuriat étudiant au Maroc et en Tunisie via :

- La création d'un dispositif national d'étudiant-e-s entrepreneur-e-s au sein des systèmes d'enseignement supérieur des deux pays, permettant d'intégrer un projet de création d'entreprise au parcours universitaire.
- La création de pôles d'accompagnement des étudiant-e-s entrepreneur-e-s au sein d'établissements de l'enseignement supérieur, en s'inspirant des meilleures pratiques développées en Belgique, en Roumanie et en France, notamment Pépité France (le réseau des 29 Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneur).

Le projet SALEEM vise deux objectifs spécifiques :

1) Accompagner les ministères de l'enseignement supérieur de la Tunisie et du Maroc dans la mise en place d'un dispositif national sur l'entrepreneuriat étudiant.

2) Renforcer la capacité des établissements d'enseignement supérieur dans l'accompagnement des étudiants-entrepreneurs de quatre villes pilotes (Rabat, Casablanca, Tunis-Carthage et Sfax) en partenariat avec les agences d'emploi et les acteurs économiques.

Le projet est coordonné par l'Agence universitaire de la Francophonie et les différents lots d'activités sont sous la responsabilité de l'un ou l'autre des partenaires du projet :

Europe

Université Jean Moulin – Lyon 3 (France)

Université de Mons (Belgique)

Université Technique de Cluj-Napoca (Roumanie)

FNEGE / PEPITE France (France)

Tunisie

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant

Université de Sfax

Université de Carthage

Maroc

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres

Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences

HEM

Université Mohammed V de Rabat
Université Hassan II de Casablanca

Le projet compte également de nombreux partenaires associés. La liste complète des partenaires du projet est disponible ici : <https://www.projet-saleem.org/partenaires/>

Le **lot WP6 – Assurance qualité du projet** consiste à contrôler l’atteinte des résultats prévus et à respecter l’échéancier du projet SALEEM. Un processus de contrôle de la qualité interne est mis en place pendant toute la durée du projet afin de mesurer et rendre compte de la qualité réelle des livrables et impacts du projet.

Cela recouvre un volet interne et une vérification externe :

- 1- Processus qualité interne en continu
- 2- Évaluation externe de la qualité du projet à l’année 2
- 3- Audit financier externe obligatoire à l’année 3

Date de début estimée (jj-mm-aaaa)	15-10-2017	Date de fin estimée (jj-mm-aaaa)	14-10-2020
Organisations en charge du lot	Lead Maroc : Université Mohammed V Lead Tunisie : Université de Sfax		
Organisations participantes	Tous les membres du consortium		

Clauses du cahier des charges

Article 1 : Objet du Cahier des Charges (CC)

La présente consultation porte sur le **recrutement d'un cabinet spécialisé en évaluation de projets européens** financés sur le programme Erasmus+ Action clé 2 - Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur, et ce conformément aux clauses stipulées dans le projet SALEEM qui exige le recours à un évaluateur externe.

En février 2019, une réunion sera organisée à Tunis pour présenter le bilan des résultats atteints à mi-parcours, en présence des représentants des Ministères de l'enseignement supérieur des pays concernés par le projet SALEEM (Maroc, Tunisie, France, Belgique, Roumanie).

En prévision de cet événement, le consortium des partenaires du projet SALEEM souhaite retenir les services d'un cabinet de consultants spécialisé afin de s'assurer d'avoir un regard externe sur la qualité du projet et de bénéficier de recommandations d'experts pour améliorer la qualité du projet en années 2 et 3.

Cette activité viendra en complément du processus qualité interne continu et consistera en :

- Analyse documentaire : lecture de différents documents fournis par le comité qualité dont le document de projet SALEEM et le plan de contrôle qualité
- Analyse du contenu et de l'utilisation des différents instruments de suivi qualité utilisés depuis le début du projet (cadre de mesure de rendement, rapports d'évaluation, sondages, document de capitalisation sur les difficultés, leçons apprises et facteurs de succès, etc.)
- Entrevues semi-dirigées réalisées à distance auprès de 20 à 25 personnes étant parties prenantes du projet (équipe coordinatrice AUF (5), points focaux nationaux (13), partenaires associés (au moins 4))
- Enquête de satisfaction réalisée à distance auprès des équipes des pôles d'accompagnement des étudiants-entrepreneurs (12) et d'un échantillon d'étudiants des 4 villes où un pôle a été mis en place (au moins 5 par ville)
- Les entrevues semi-dirigées et l'enquête de satisfaction devront permettre de renseigner un certain nombre d'indicateurs (entre 5 et 10) déjà prévus au projet. La liste de ces indicateurs sera transmise au prestataire retenu par le comité qualité.

Article 2 : Mode de passation

Il est lancé par voie de consultation un appel à la concurrence pour le choix d'un cabinet d'évaluation des projets Européens. Le dossier de la consultation est disponible sur le site du projet SALEEM : www.projet-saleem.org.

Les propositions doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse info@saleem.org à l'attention de Madame Caroline Doyon, Responsable de projets, Agence universitaire de la Francophonie, d'ici le **vendredi 16 novembre 2018 à 17h**.

Les propositions doivent contenir :

- Une présentation du cabinet de consultants

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement
- L'approche méthodologique proposée
- Le contenu des livrables
- L'offre financière

Article 3 : Critères de sélection

- Avoir **5 ans** d'expérience avérée en gestion et évaluation des projets de coopération internationale
- Fournir des références en matière de contrôle de la qualité sur des projets Erasmus+, Action clé 2 Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur (ou équivalent)

Article 4 : Obligations du prestataire

- Être en mesure de mener les entretiens semi-dirigés et les enquêtes de satisfaction à distance (par Skype, visioconférence ou autres outils numériques)
- Être disponible pour présenter les conclusions du rapport à la réunion du comité de pilotage prévue dans la semaine du 18 février 2019 à Tunis (en personne ou à distance, à confirmer)

Article 5 : Mode de sélection

La sélection du cabinet est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives de l'Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture de la Commission européenne.

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de sélection	Notation
Expérience avérée en gestion et évaluation des projets de coopération internationale Nombre de références en matière de contrôle de la qualité sur des projets Erasmus+ (Attestations de références du cabinet)	50
Qualifications des experts (Diplômes, attestations de formation)	20
Nombre d'années d'expérience (Attestations des expériences professionnelles)	30
Total	100

Un procès-verbal de classement des cabinets est rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Toute candidature ayant un score nul dans l'une des deux rubriques est éliminée de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant son attribution définitive, le contrat sera négocié avec le cabinet sélectionné. Les négociations porteront essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement
- L'approche méthodologique
- Le contenu des livrables
- L'offre financière

La méthode d'attribution sera celle du « meilleur rapport qualité/prix ».

Article 6 : Livrables attendus

1. Dépôt d'un **rapport intermédiaire** d'au moins 15 pages, incluant les annexes, pour avis du comité de suivi, présentant :
 - La méthodologie utilisée
 - La liste des indicateurs du projet auquel le rapport permettra de répondre
 - Le modèle de grille d'entretien élaboré pour les entretiens semi-dirigés présentant les questions principales, les questions complémentaires et les questions de clarification
 - Le sondage élaboré pour l'enquête de satisfaction

2. Dépôt d'un **rapport final** d'au moins 25 pages, incluant les annexes, présentant :
 - Des conclusions et des recommandations précises au comité de pilotage afin que le projet SALEEM respecte en tous points les normes de gestion internationale en matière de qualité
 - Le niveau d'atteinte des cibles établies pour les indicateurs du projet
 - Des tableaux présentant de façon claire, anonyme et agrégée les réponses obtenues pendant les entretiens et l'enquête de satisfaction

Article 7 : Planning d'exécution et délai de livraison

- Date limite de réception des propositions : **vendredi 16 novembre 2018 à 17h, heure de Paris**
- Réponse du comité de sélection : **vendredi 23 novembre 2018**
- Période d'examen de la qualité du projet : **30 novembre 2018 au 25 janvier 2019**
- Dépôt d'un rapport intermédiaire pour avis du comité de suivi : **10 décembre 2018**
- Dépôt du rapport final : **1er février 2019**
- Présentation des conclusions et recommandations au comité de pilotage à Tunis : **20 février 2019 (date exacte à confirmer)**

Article 8 : Conditions de règlement

Un contrat de prestation de service sera rédigé par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) qui effectuera les paiements au prestataire retenu, sur présentation de factures détaillées.

T1 : **30%** à la réception du rapport intermédiaire accueilli favorablement par le comité de suivi

T2 : **70%** à la réception du rapport final validé

NB : Veuillez noter qu'aucun budget ne sera alloué pour des déplacements pendant la période d'examen de la qualité du projet.

Article 9 : Conflits d'intérêt

Les cabinets en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec le coordinateur du projet ou avec les partenaires, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

Article 10 : Confidentialité

Le cabinet retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.